

## Communiqué de la SDJ

### Réforme du statut de l'AFP : un effort d'imagination reste à faire

Une proposition de loi visant à modifier le statut de l'Agence France-Presse a été déposée le 17 septembre par plusieurs députés au bureau de l'Assemblée nationale française.

La Société des journalistes (SDJ) salue cette initiative, en faveur de laquelle elle milite depuis près d'un an. La proposition de loi des députés Français, Le Roux et autres va mettre l'AFP en conformité avec le droit européen, permettra de dégager des fonds pour l'agence, et réduira le poids de la presse écrite française dans notre conseil d'administration.

#### **Mais le texte, tel qu'il a été déposé, est encore insuffisant.**

La SDJ juge indispensable une réforme profonde et courageuse de la gouvernance de l'AFP. La proposition de loi fait, certes, un pas en ce sens en prévoyant la réduction de huit à cinq du nombre de représentants de la presse française au conseil d'administration, et en faisant entrer dans ce conseil cinq personnalités nommées « en raison de leur connaissance des médias et des technologies numériques, de leurs compétences économiques et de gestion, y compris au niveau européen et international ».

**Belle intention. Qui a toutes les chances de rester au stade du vœu pieux** en raison du mode de désignation prévu pour ces cinq administrateurs « indépendants ».

Ces derniers, si la proposition est adoptée en l'état, seront en effet nommés par le Conseil supérieur de l'AFP. Un organisme dont la composition ne change pas --il restera dominé par les hauts fonctionnaires et patrons de presse français-- et qui ne s'est jamais illustré par son dynamisme ni par son efficacité dans l'exercice de sa mission de défense de l'indépendance, de l'impartialité et du rayonnement mondial de l'AFP.

Résultat : il y a fort à craindre que le copinage, les affinités politiques franco-françaises et la nécessité de recaser telle ou telle personnalité dont on ne sait que faire deviendront vite les critères déterminants pour la désignation de nos cinq administrateurs « indépendants », critères face auxquels la nécessité de bien gouverner notre agence et de la développer ne pèseront pas lourd.

**La SDJ regrette que la proposition de loi ne contemple pas une réforme radicale du Conseil supérieur de l'AFP et de la Commission financière** (chargée de surveiller nos comptes). L'AFP a besoin d'organismes de contrôle musclés, neutres, compétents et surtout internationaux pour s'assurer qu'elle remplit correctement sa mission d'agence de presse. Un « conseil supérieur de l'AFP » composé exactement de la même façon que celui de 1957 (même si les retraités n'auront plus le droit d'y siéger comme c'est le cas actuellement) n'est pas la bonne façon d'y parvenir.

Nous estimons par ailleurs que, si le nombre de représentants de l'administration française (3) au conseil d'administration est justifié compte tenu de l'engagement financier de l'Etat dans l'AFP, certaines formes devraient être préservées : le fait que le porte-parole du Quai d'Orsay siège à notre c.a. n'est pas de nature à aider ceux qui, partout dans le monde, s'efforcent de convaincre nos clients

et prospects que l'AFP n'est pas une agence étatique. De même, nous serions favorables à ce que le nombre de représentants du personnel au c.a. de l'AFP passe de deux à trois (deux journalistes et un non-journaliste) afin de mieux refléter l'équilibre entre les catégories de personnel à l'agence. Et pourquoi ne pas graver dans le marbre l'obligation de choisir un certain nombre de nouveaux administrateurs (trois sur cinq, par exemple) parmi des personnalités de nationalité non-française ?

De gros efforts d'imagination restent donc à faire pour que la proposition débouche sur une loi efficace, qui permettra à l'AFP de fonctionner et de se développer sur des bases saines. **La SDJ formulera rapidement des contre-propositions sur les points qu'elle juge décevants. Elle demandera à être auditionnée lors du passage du texte en commission parlementaire**, et mettra tout en œuvre pour que ses idées soient reprises par les députés et sénateurs dans leurs amendements.

**Reste que la proposition de loi, bien qu'imparfaite, a le mérite d'exister et qu'elle constitue une chance rare pour l'AFP. Cette chance, il faut avoir le courage de la saisir.**

Une réforme du « statut de la liberté » de 1957 peut faire peur. C'est vrai, la possibilité théorique existe que ce projet soit dévié, par le jeu des amendements parlementaires, vers une tentative de privatiser l'AFP ou, à l'extrême inverse, de nous mettre sous la botte du gouvernement.

Ces craintes sont légitimes : ouvrir le corps d'un patient malade pour l'opérer n'est jamais dénué de risques. Le malade est en droit de s'interroger et de douter.

Mais l'alternative, c'est de ne jamais ouvrir ce corps. De laisser la maladie se développer jusqu'au stade mortel sans s'attaquer frontalement à elle. De laisser l'AFP disparaître à petit feu dans l'absurdité de son mode de gouvernance actuel par phobie d'une intervention chirurgicale bénigne.

Car oui, l'AFP est structurellement en danger. A l'heure des mutations numériques, de la remise en cause de tous les modèles économiques des médias, notre maison est gouvernée par un conseil d'administration incapable de la moindre impulsion stratégique, du moindre contrôle efficace. Depuis des décennies, la haute direction de l'AFP est occupée par des hauts fonctionnaires issus de l'École nationale d'administration pour qui diriger la troisième agence de presse mondiale n'est jamais une fin en soi mais, au mieux, un tremplin vers un poste plus prestigieux.

Et oui, l'intervention chirurgicale pour commencer à mettre de l'ordre dans tout ça est bénigne. La proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale prévoit-elle une privatisation de l'AFP ? Sa mise au pas politique ? Son démantèlement ? La réponse est non. Les auteurs de la proposition de loi le savent : tout texte qui irait à l'encontre des valeurs fondamentales de notre agence se heurterait non seulement à l'opposition acharnée de tout le personnel de l'AFP, mais ferait aussi fuir la plupart de ses clients.

Une réforme structurelle de la gouvernance de l'AFP est fondamentale pour la pérennité de notre agence. La proposition de loi en ce sens est imparfaite, mais il reste du temps pour l'améliorer. La SDJ appelle le personnel de l'agence à participer à ce chantier de façon constructive, sans céder aux craintes irrationnelles et sans mélanger cette question avec d'autres, tout aussi importantes pour l'AFP mais clairement distinctes, comme la négociation d'un accord global d'entreprise.

**Le conseil d'administration de la SDJ, 24 septembre 2014**